

MARDI 19 JUIN 2018



« Le Chesnay et Rocquencourt », c'est parti ! ou « Le Chesnay et Rocquencourt »... que vous attendez

On en parle depuis longtemps. Envie, indifférence ou opposition, comme toujours lorsque l'on parle projet, les trois sentiments s'expriment. Mais une large majorité de nos concitoyens parle davantage « d'évidence » ou de « bon sens ».

L'annonce de ce projet de fusion du Chesnay et de Rocquencourt intervient après plusieurs mois de travail et de réflexion entre les deux Maires pour étudier tous les intérêts d'une mutualisation, considérant qu'il était plus positif d'agir au nom de nos deux communes que de subir une décision autoritaire d'un État endetté qui ne cesse de diminuer ses dotations aux collectivités.

Une histoire commune réunit déjà depuis longtemps nos deux villes, l'une de 29 085 habitants, Le Chesnay et l'autre de 3 249 habitants, Rocquencourt. Elles partagent le même code postal, la plus grande copropriété européenne, Parly 2, ainsi que l'ensemble des administrations et services publics, nos trois églises, notre cimetière et enfin certaines associations sportives.

Nos travaux montrent très clairement que, par ce rapprochement, les habitants de l'une et de l'autre commune partageront nombre de services qu'il n'est plus raisonnable, compte tenu des contraintes sans cesse croissantes imposées aux élus locaux, de doubler à l'envi. Qu'il s'agisse de sécurité, de petite enfance et des offres en crèche, du stationnement, des équipements sportifs et culturels... les Chesnaysiens et les Rocquencourtois bénéficieront enfin et de manière indifférenciée de tous les services désormais mutualisés. L'harmonisation fiscale qui pourrait se faire au détriment des Rocquencourtois n'aura qu'un faible impact pour eux sachant qu'une augmentation était inévitable pour que cette commune continue d'exister en tant que telle. Par ailleurs, les Rocquencourtois deviendront propriétaires également de tous les équipements financés par les Chesnaysiens.



Comment procède t-on pour parvenir à la constitution d'une « commune nouvelle », fruit de la fusion de nos deux communes ?

Notre postulat de départ est de conserver à chacune des communes son identité et de travailler dans la confiance et le respect des administrés, des administratifs et des élus. **Le premier acte** qui officialise ce processus de fusion après l'étape d'un important travail commun est le vote concomitant d'une délibération de principe au sein des deux conseils municipaux. C'est ce qui s'est passé le 18 juin dernier.

Le deuxième acte sera celui d'un vote formel, à la rentrée, au sein de chacun des deux conseils, avant, dernière étape, l'obtention d'un arrêté du Préfet prenant effet le 1^{er} janvier 2019. Cet arrêté officialisera la création de la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt et de la commune déléguée de Rocquencourt, avec, à la tête de l'exécutif, respectivement, un Maire et un Maire délégué. Les élus des deux assemblées siégeront ensemble jusqu'à 2020, date prévue des prochaines élections municipales et à partir de laquelle ils ne constitueront plus qu'un seul et unique conseil municipal, le conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt, composé de 43 élus au lieu de 58 actuellement (35 au Chesnay et 23 à Rocquencourt).

Compte tenu des grandes difficultés financières auxquelles les communes de France sont aujourd'hui confrontées, réductions des dotations de l'Etat et augmentations des charges, et face à la réforme territoriale qui s'imposera tôt ou tard, c'est aujourd'hui que les élus doivent faire des choix pour tenter de garantir à l'ensemble de leurs concitoyens la poursuite d'un service public de qualité.

Nous ne sommes évidemment pas les seuls à envisager « un mariage », en France ou dans les Yvelines, mais ce qui est certain, c'est que le nôtre, mûrement réfléchi, ne sera pas un mariage forcé. C'est ensemble que nous le construisons, dans le respect de nos deux identités et dans l'objectif que les 32 334 habitants de nos deux communes y trouvent un bénéfice.

Cette lettre n'est bien sûr qu'une première information. Elle ne prétend pas répondre à toutes vos interrogations. C'est la raison pour laquelle, nous vous tiendrons régulièrement informés et, si vous le souhaitez, nous vous invitons à adresser vos questions soit par mail, soit par voie postale à nos deux mairies.

(mairie@lechesnay.fr ou 9 rue Pottier / mairie@rocquencourt.fr ou 2 Place de l'hôtel de ville)

Bien cordialement

Philippe BRILLAULT
Maire du Chesnay

Jean-François PEUMERY
Maire de Rocquencourt